

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Direction Energie – Connaissance

Division Energie Air Ouest

Affaire suivie par : Cécile TOUYA

Téléphone : 05.61 58 65 39

Courriel : cecile.touya@developpement-durable.gouv.fr

Toulouse, le **27 AOÛT 2019**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne

à

Mmes et MM. les membres du comité de
suivi du plan de protection de l'atmosphère de
l'agglomération de Toulouse (liste in fine)

Objet : Comité de suivi du plan de protection de l'atmosphère (PPA) et de la feuille de route
« air » de l'agglomération de Toulouse

J'ai le plaisir de vous adresser le compte rendu du 4^e comité de suivi du PPA et de la feuille
de route « air » de l'agglomération de Toulouse qui s'est tenu le 25 juin 2019.

Vous trouverez également sur le site internet de la DREAL Occitanie, l'ensemble des
documents présentés lors de ce comité : [http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/plan-
de-protection-de-l-atmosphere-de-l-r6745.html](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-protection-de-l-atmosphere-de-l-r6745.html).

Enfin, je vous informe que l'ensemble des convocations et documents associés à cette instance
sera à présent dématérialisé. Je vous remercie donc de bien vouloir communiquer votre adresse
électronique de contact à l'adresse suivante : air.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet de Muret



Cécile LENGLET

Liste des destinataires – Membres du comité de suivi du PPA et de la feuille de route « air »

Président	
M. le Préfet	Préfecture de la Haute-Garonne 1, place Saint Etienne 31038 TOULOUSE
Collège des Administrations et des services	
Mme la Sous-Préfète de Muret	Sous-Préfecture de Muret 10, allée Niel BP 20212 31605 MURET CEDEX
M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	DREAL Occitanie 1, rue de la cité administrative CS 80002 31074 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie	ARS Occitanie 1025, rue Henri Becquerel CS 30001 34067 MONTPELLIER CEDEX 2
M. le Délégué Départemental de Haute-Garonne de l'Agence Régionale de Santé	10, chemin du Raisin 31050 TOULOUSE
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Garonne	DDT Haute-Garonne 1, rue de la cité administrative CS 70002 31074 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Directeur de la DIR Sud-Ouest	DIRSO 155, avenue des Arènes Romaines 31300 TOULOUSE
M. le Directeur de l'Aviation Civile	Allée Saint Exupéry 31703 BLAGNAC
M. le Délégué Régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie d'Occitanie	Technoparc – Bâtiment 9 Voie Occitane BP 672 31319 LABEGE CEDEX
M. le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile (SIRACED)	Préfecture de la Haute-Garonne 1, place Saint Etienne 31038 TOULOUSE
Mme la Directrice du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la ville de Toulouse	17, place de la Daurade 31040 TOULOUSE
Collège des élus	
Mme la Présidente de la Région Occitanie	22, boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Président du Conseil Départemental de la Haute Garonne	1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Président de Toulouse Métropole	6, Rue René Leduc BP 35821 31505 TOULOUSE
M. le Président du SICOVAL	65, rue du chêne vert BP 38200 31670 LABEGE

Mme la Présidente des communautés des communes des Coteaux de Bellevue	19, route de St-Loup-Cammas 31140 PECHBONNIEU
M. le Maire de Toulouse	Place du Capitole BP 999 31040 TOULOUSE CEDEX
M. le Président de l'association des Maires de la Haute-Garonne	1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Président du Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine	11, boulevard des Récollets 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Président de l'Agglomération du Muretain	8 bis, avenue Président Vincent Auriol CS 40029 31601 MURET CEDEX
Collège des représentants des activités économiques	
M. le Directeur de l'Association pour le Développement des Carburants Agricoles	45, rue de Naples 75008 PARIS
M. le Président de l'Association Patronale Antipollution Midi-Pyrénées (APOMIP)	11, boulevard des Récollets 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Président du Syndicat des Industries Chimiques Midi-Pyrénées	11, boulevard des Récollets 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Directeur de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Midi-Pyrénées	11, boulevard des Récollets CS 97802 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	2, rue Alsace Lorraine 31000 TOULOUSE
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne	32, rue de Lisieux CS 90105 31026 TOULOUSE CEDEX 3
M. le Président de la Chambre de Métiers de la Haute-Garonne	18, boulevard Lascrosses BP 91030 31010 TOULOUSE CEDEX 6
M. le Directeur d'Airbus Opérations SAS	316, route de Bayonne 31300 TOULOUSE
M. le Directeur de l'Aéroport de Toulouse Blagnac	BP 90103 31703 BLAGNAC CEDEX
M. le Directeur de la Délégation Régionale d'E.D.F	11, Quai Saint Pierre Espace EDF Bazacle 31000 TOULOUSE
M. le Directeur de la Délégation Régionale ENGIE	16, rue Sébastopol BP 22107 31007 TOULOUSE CEDEX 6
M. le Directeur Régional de la S.N.C.F.	9, boulevard Marengo BP 95209 31079 TOULOUSE CEDEX 5
M. le Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine	7, esplanade Compans Caffarelli 31000 TOULOUSE
M. le Directeur de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine	11, boulevard des Récollets CS 97802 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Directeur du CHU de Toulouse	9, Place Lange – TSA 60033 - 31059 TOULOUSE

M. le Directeur de VINCI Autoroutes	Direction Régionale d'Exploitation Lieu dit « Gaussens » 47520 LE PASSAGE D'AGEN
Collège des associations de protection de l'environnement et de consommateurs	
M. le Président de l'Agence Régionale Énergie Climat Occitanie	14, rue de Tivoli 31068 TOULOUSE CEDEX
M. Le Président du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement dans le Département de la Haute-Garonne	1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Président du Conseil Permanent Régional des Associations d'Environnement	14, rue de Tivoli 31068 TOULOUSE CEDEX
M. le Président de l'Automobile Club du Midi	14, avenue du grand Ramier CS 34247 31432 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Président de l'Union des Comités de Quartiers et des Associations de Défense pour le Cadre de Vie de l'Agglomération Toulousaine	41, avenue de Fronton 31200 TOULOUSE
M. le Délégué Régional de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports	10, rue du Château d'Uzou 31700 BLAGNAC
M. le Président de France Nature Environnement Midi-Pyrénées	14, rue de Tivoli 31068 TOULOUSE CEDEX
M. le Président des Amis de la Terre Midi-Pyrénées	Maison de l'Économie Solidaire 73, chemin de Mange-Pommes 31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE
M. le Président de l'Organisation Générale des consommateurs ORGECO	20, chemin de la Cépière 31100 TOULOUSE
Collège des Personnalités Qualifiées	
M. le Directeur du CEREMA Sud Ouest	1, avenue du Colonel Roche 31400 TOULOUSE
M. le Docteur François BREMONT – C.H.U. de Purpan	Place Docteur Baylac 31059 TOULOUSE CEDEX 3
M. le Professeur Jacques GEORGE - Institut Mécanique des Fluides de Toulouse	Allées du Professeur Camille Soula 31400 TOULOUSE
M. le Professeur Jacques FONTAN - Président du Comité Régional de l'Association de Prévention de la Pollution Atmosphérique	Laboratoire Aérologie 14, avenue Edourd Belin 31400 TOULOUSE
M. André SAVALL - Président du Secrétariat Permanent pour la prévention des problèmes industriels (S.P.P.I.)	Laboratoire Génie Chimique 118, route de Narbonne 31062 TOULOUSE
M. Alain RIVIERE - France Nature Environnement	
Organismes techniques compétents	
Mme la Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé en Midi-Pyrénées (O.R.S.M.I.P.)	37, allées Jules Guesde 31073 TOULOUSE
Madame la Directrice de l'Observatoire Régional de l'Air en Occitanie (ATMO Occitanie)	10 bis, chemin des Capelles 31300 TOULOUSE
Mme la Directrice Interrégionale du Sud-Ouest de METEO-FRANCE	Zone aéroportuaire Chemin de Bordebasse 31700 BLAGNAC

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Direction Énergie Connaissance

Division Énergie-Air Ouest

Affaire suivie par : Cécile Touya
Téléphone : 05.61.58.65.39 / 07.61.05.71.20

Courriel : cecile.touya@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Comité de suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et de feuille de route en faveur de la qualité de l'air pour l'agglomération toulousaine

Relevé des échanges du comité de suivi du 25 juin 2019

Participants :

Cyril Portalez - DREAL Occitanie	Florence Pelletier - Muretain Agglo
Sébastien Greninger - DREAL Occitanie	Mathilde Cagnard - Stagiaire Muretain Agglo
Cécile Touya - DREAL Occitanie	Sébastien Gaillot - Airbus Opérations
Julie Benoit-Pilven - DREAL Occitanie	Ludovic Alibert - DIRSO
Isabelle Esteulle - SICOVAL	Anne Julia - Aéroport Toulouse Blagnac
Thérèse Garnier - Association des usager.e.s des transports de l'agglomération toulousaine et de ses environs (AUTATE)	Alain Rivière - France Nature Environnement Midi-Pyrénées
Rose-Marie Vengut - Sous préfecture de Muret	Laurent Mann - DDT 31
Valérie Bauthian - Préfecture de la Haute-Garonne	Cyril Crème - DDT 31
Jean Conter - Union des Comités de Quartiers (UCQ)	Monique Hervet - Amis de la Terre Midi-Pyrénées
Michel Hoepffner - UCQ	Michel Aujoulat - Toulouse Métropole
Alexandre Pélangéon - Agence Régionale de Santé (ARS)	Nathalie Gourdoux - Toulouse Métropole
Léna Vialle - Stagiaire ARS	Virginie Ober - Toulouse Métropole
Christian Poggi - Service communal d'hygiène et de santé (SCSH) de Toulouse	Frédéric Fournier - Conseil départemental 31
Brahim Louafi - DREAL Occitanie	Dominique Tilak - ATMO Occitanie
Christophe Doucet - Tisséo Collectivités	Pierre-Yves Robic - ATMO Occitanie
Nicolas Ates - Chambre d'agriculture 31	Philippe Alves - VINCI Autoroutes

Excusés :

- ADEME
- Région Occitanie
- Association des Maires de France (AMF 31)
- Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (AUAT)

- Syndicat mixte d'études de l'agglomération toulousaine (SMEAT)
- Chambre des métiers et de l'artisanat 31
- SNCF
- SCOT Nord Toulousain
- Météo France

Ordre du jour

1. Actualités sur le PPA et la feuille de route - DREAL Occitanie
2. Bilan de la qualité de l'air en 2018 - ATMO Occitanie
3. La parole aux porteurs d'actions
4. Perspectives et planning pour la fin de l'année

Tous les supports présentés en réunion sont consultables sur le site internet de la DREAL Occitanie : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-protection-de-l-atmosphere-de-l-r6745.html>

Les points ayant fait l'objet d'une décision apparaissent en gras.

La réunion est présidée par Cyril PORTALEZ, directeur adjoint à la DREAL en charge de la thématique de la qualité de l'air. Il excuse monsieur le secrétaire général qui ne peut être présent.

Cette réunion s'inscrit dans la continuité du suivi du PPA (4^e comité de suivi), auquel est désormais associé le suivi de la feuille de route "air". Au lieu de procéder par mécanisme de bilan comme précédemment, il est proposé d'articuler cette réunion autour de la présentation des actions portées par les collectivités locales et l'autorité organisatrice des transports, Tisséo. Le bilan annuel du PPA et de la feuille de route seront présentés lors du prochain comité de suivi, en fin d'année 2019.

Préalablement au déroulement de l'ordre du jour, compte-tenu de l'actualité, ATMO Occitanie fait un point sur les risques d'épisodes de pollution en lien avec la canicule en cours.

1. Actualités sur le PPA et la feuille de route

Présentation « 2. DREAL.pdf » / diapos 3 à 9 - Cécile TOUYA

Échanges :

- Diapos 4 et 5 : France Nature Environnement (FNE) indique qu'il est intéressant de connaître le déroulé des procédures liées aux contentieux européens et demande si la date de la décision de justice de la cour européenne concernant les dépassements récurrents des seuils réglementaires pour le dioxyde d'azote est connue. La DREAL indique qu'elle ne dispose pas de cette information.
- L'Union des Comités de Quartier (UCQ) interroge quant à la parution d'articles en mars 2019 qui relatent que les victimes d'accidents cardiaques seraient à intégrer dans le nombre de décès liés à la pollution de l'air. Ce chiffre pourrait être ainsi le double de celui communiqué par le ministère. Il y a donc urgence à agir.
ATMO Occitanie précise qu'il y a plusieurs méthodes pour évaluer le nombre de décès liés à la qualité de l'air, et que les chiffres utilisés par le ministère sont ceux communiqués par Santé Publique France.
L'Agence Régionale de Santé (ARS) rappelle qu'il s'agit de décès prématurés liés à la qualité de l'air. Néanmoins, la pollution de l'air est la première cause environnementale de décès, et quel que soit le nombre de victimes retenu, il y a effectivement urgence à agir.

2. Bilan de la qualité de l'air sur le territoire du PPA en 2018

Présentation « 3. ATMO Occitanie.pdf » - Pierre-Yves ROBIC

Échanges :

- Diapo 13 - L'UCQ indique que, selon les derniers travaux de l'OMS, le seuil réglementaire actuel sur les particules fines PM 2.5 n'est pas suffisant au regard des enjeux sanitaires ; un seuil beaucoup plus bas serait à prévoir.
ATMO Occitanie répond que la valeur de référence utilisée est celle de l'OMS 2005, qui correspond à la valeur normative définie par les textes réglementaires et qu'il n'y pas de transcription des nouvelles orientations de l'OMS à ce jour, aussi ce sont toujours les mêmes seuils qui sont applicables.
- Diapo 8 - Concernant le calcul des émissions réalisé par ATMO Occitanie, l'UCQ s'interroge quant à sa validité (et potentielle sous-estimation) au regard des données fournies par les constructeurs sur les véhicules neufs (exemple du « diesel gate »).
ATMO explique que le calcul des émissions est fait à partir des données fournies par le CITEPA, qui sont les données en conditions réelles de fonctionnement et non celles fournies par les constructeurs automobiles.

3. La parole aux porteurs d'actions

A. Tisséo Collectivités - Apports aux engagements du PPA

Présentation « 4. TisseoCollectivites.pdf » - Christophe DOUCET

Échanges :

- Diapo 5 - Projet Commute - Aéroport Toulouse Blagnac (ATB) complète le propos en donnant des premières tendances concernant le covoiturage en place depuis septembre 2018, et **propose de présenter les résultats au prochain comité de suivi.**
- L'UCQ souligne la nécessité de prendre en compte, comme le souhaitent les habitants, les espaces verts dans les prochains aménagements de Tisséo (3^e ligne de métro en particulier)
- FNE s'interroge sur l'apport de la feuille de route air par rapport aux choix du programme Mobilité de Tisséo (accélération, amélioration du programme ?). Il est rappelé que la feuille de route témoigne de l'engagement à court-terme des collectivités en faveur de la qualité de l'air. A ce titre, elle valorise et suit l'avancement des actions entreprises.
- Diapo 4 - FNE : la Région Occitanie finance des aires de covoiturage « + », qui au-delà d'être des parkings, sont présentées comme des lieux de vie (aire de services...). Est ce que cela sera aussi le cas pour les aires de covoiturage mises en service par les autres acteurs (Tisséo, Conseil départemental, Toulouse Métropole) afin d'augmenter leur attractivité? L'idée est intéressante et pourra éventuellement être étudiée dans un second temps. A ce jour, il n'y a pas de ligne politique claire sur ce sujet.
- Diapo 6 - FNE s'interroge sur le planning prévisionnel de déploiement des itinéraires vélo rapides et sécurisés (autoroutes à vélos). **Le planning est en cours de validation et pourra être présenté au prochain comité de suivi.**
- FNE relève que le sujet des livraisons de marchandises n'a pas été abordé dans la présentation. Tisséo n'a pas cette compétence, qui est dévolue aux intercommunalités. Toulouse Métropole est d'ailleurs en train de mener un diagnostic sur ce thème.

B. Le Muretain Agglo - Actions de la feuille de route « Air »

La collectivité a élaboré un PCAET dans lequel la thématique air est présente. Florence Pelletier présente les actions proposées par le Muretain Agglo dans le cadre de la feuille de route « Air » à laquelle la collectivité contribue depuis cette année. Il y a deux grandes familles d'actions :

- Celles autour de la « mobilité évitée » avec la création d'un réseau de tiers lieux de télétravail, visant à diminuer les déplacements pendulaires, sous maîtrise d'ouvrage communautaire. La feuille de route « air » apporte une plus-value en offrant la possibilité de financer un conseiller « ambassadeur » pour promouvoir le programme de tiers-lieux auprès des entreprises.

- Celles autour du développement de l'usage du vélo, réalisées avec un fort partenariat avec Tisséo. Le schéma directeur cyclable est en cours de validation, et le projet « pignon sur rue », visant notamment à développer la pratique du vélo pour de nouveaux publics a été lauréat de l'appel à projets vélo de ADEME. L'objectif est d'augmenter la part du vélo dans les modes de déplacement : de 1.8 % aujourd'hui à 3.5 % en 2025 et 7.5 % en 2030.

La collectivité envisage aussi de faire émerger un point d'avitaillement en GNV (gaz naturel pour véhicules) sur son territoire car elle souhaiterait faire évoluer sa flotte de véhicules, une centaine de poids lourds motorisés diesel utilisés pour la livraison des cantines, le ramassage des ordures, ...

Echanges : l'UCQ fait remarquer que sur tous les territoires, il est envisagé de développer l'usage du vélo, mais que le manque de racks à vélos pour leur stationnement est flagrant. Il faut inclure ce point dans la politique cyclable des collectivités.

C. Sicoval - Actions de la feuille de route « Air »

Présentation « 5. Sicoval.pdf » - Isabelle ESTEULLE

Echanges :

- Diapo 4 - Au sujet du projet ADMAS (engager une démarche participative, innovante et partenariale pour inciter de façon massive au report modal vers les modes actifs, en direction de différents publics et à l'échelle de son territoire) : FNE aborde la question du vélo en milieu scolaire. La part de maîtrise du vélo par les enfants en fin de CM1 diminue. On peut supposer que si les parents n'avaient pas à déposer leurs enfants à l'école, ils seraient peut-être moins nombreux à prendre leur véhicule personnel. FNE propose donc d'associer l'éducation nationale au comité de suivi du PPA.
- Dans le cadre du même projet, FNE propose également de mobiliser les CPIE pour essayer d'augmenter le taux de changement de comportement. A titre d'exemple, environ 450 personnes habitent à Castanet et travaillent à Inopole, soit un trajet domicile-travail de 8 km. C'est une cible potentielle pour le changement de mode de déplacement.

D. Toulouse Métropole

Présentation « 6. ToulouseMetropole.pdf » - Nathalie GOURDOUX

Echanges :

- L'UCQ s'interroge sur cette démarche et notamment selon quels critères le périmètre sera retenu. En particulier, il a manqué des informations lors d'une réunion de présentation du projet de ZFE concernant les bénéfices attendus pour la qualité de l'air suite à la mise en place d'un tel dispositif. Toulouse Métropole indique qu'aucun scénario n'est encore retenu à ce jour et qu'un groupe de réflexion va être mis en place, avec un panel de citoyens représentatifs de la population toulousaine. Les informations sur les effets attendus seront apportées sur les différents scénarios envisagés. A ce sujet, il est précisé que les projections de la qualité de l'air en 2030 sont basées sur l'évolution du parc roulant et des caractéristiques des véhicules fournies par les constructeurs ; le scénario n'intègre pas l'évolution du parc des avions, non connue à ce jour.
- ATB indique qu'il souhaite être tenu informé dès que le scénario sera retenu afin de communiquer sur le sujet auprès des salariés et appuyer au mieux les reports modaux (projet Commute).
- L'exclusion de la zone de Blagnac des scénarios ZFE pose question. Cela s'explique pour deux raisons : d'une part, l'intégration de cette zone manquerait de lisibilité par rapport aux axes structurants qui définissent la ZFE, d'autre part, elle pénaliserait significativement l'accès au bien de service public qu'est l'aéroport.
- FNE s'interroge sur le lien entre le classement Crit'Air et les normes Euro des véhicules. **Le tableau de correspondance est annexé au compte-rendu.**
- Mme Garnier (AUTATE) fait part de son expérience de vie dans le quartier Andromède : gêne occasionnée par les odeurs de carburants d'avion, manque de transports en commun. En effet, le tramway passe à des fréquences espacées et le trajet est long. Il n'est en outre pas possible de relier facilement des villes en périphérie (Tournefeuille, Cornebarrieu) en transports en commun ou en vélo depuis Andromède. Elle souligne donc la nécessité de développer l'offre de transports en

commun, et s'étonne que les plans d'urbanisme ne s'assurent pas de la disponibilité d'une offre de qualité avant de développer des nouveaux quartiers pouvant accueillir des milliers d'habitants.

E. DREAL - Action B1 du PPA (réduction de vitesse sur un tronçon de l'A62)

Présentation « 1. DREAL.pdf » / Diapo 12 - Cécile TOUYA

Échanges :

- ATB demande si cette action d'abaissement de vitesse maximale autorisée sur l'A62 va se généraliser sur les autres autoroutes pénétrantes dans le territoire du PPA. Depuis l'entrée en vigueur du PPA, les vitesses ont été abaissées sur la rocade Arc en Ciel, les routes RD817, RD820 (de 110 à 90 km/h) et sur l'A62 (de 130 à 100 km/h). Pour les autres axes, des travaux complémentaires restent à mener, et la méthodologie de travail sera à caler avec les parties prenantes.

4. Perspectives et planning pour la fin de l'année 2019

Présentation « 1. DREAL.pdf » / Diapos 13 à 17 - Sébastien GRENINGER

5. Questions diverses

- L'UCQ interroge ATMO quant à la possibilité de vérifier la validité des modèles utilisés dans les études en intégrant des mesures de qualité de l'air réalisées par des associations. ATMO indique que toutes ses données sont en open data et que chacun peut les utiliser. Elle n'a pas dans ses missions la recherche ou l'accompagnement de laboratoires.
- FNE interroge la DREAL concernant les contrôles routiers sur les fraudes à l'utilisation d'AdBlue, un additif permettant de diminuer les émissions de NO2 des camions. La question porte notamment sur l'aspect dissuasif des contrôles dont le nombre paraît faible au regard du nombre de camions qui transitent dans la région. La DREAL admet que le taux de contrôle sur l'AdBlue pourrait être plus élevé, mais qu'il est fonction des moyens alloués par le ministère (personnel, matériel spécifique, ...). En outre, l'activité des contrôleurs terrestres n'est pas exclusivement dédiée à ce type de fraude : contrôle des temps de travail, des tachygraphes, ...
- FNE s'interroge sur les budgets et les moyens alloués par l'ARS à la sensibilisation à la qualité de l'air. La circulaire FIR (fond intervention régional) fixe le budget annuel de l'ARS Occitanie. En matière de prévention, il y a deux thématiques : la santé environnement (air - eau - perturbateurs endocriniens - ...) et la santé comportement (alcool - tabac - ...). Les actions de prévention sont priorisées au regard des problèmes de santé actuels.

Annexe - Classification des véhicules (Classe Crit'air / Norme Euro)

Classification des véhicules en application des articles L. 318-1 et R. 318-2 du code de la route

Classe	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES A MOTEUR	VOITURES	VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS	POIDS LOURDS, AUTOBUS ET AUTOCAR
				
				

DATE DE PREMIÈRE IMMATRICULATION ou NORME EURO					
Classe	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES A MOTEUR	VOITURES		VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS	
		Diesel	Essence	Diesel	Essence
	EURO 4 À partir du : 1 ^{er} janvier 2017 pour les motocycles 1 ^{er} janvier 2018 pour les cyclomoteurs	-	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	-	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011
	EURO 3 du 1 ^{er} janvier 2007 au : 31 décembre 2016 pour les motocycles 31 décembre 2017 pour les cyclomoteurs	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010
	EURO 2 du 1 ^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2006	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 2 et 3 du 1 ^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2005	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 2 et 3 du 1 ^{er} octobre 1997 au 31 décembre 2005
	Pas de norme tout type du 1 ^{er} juin 2000 au 30 juin 2004	EURO 3 du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005	-	EURO 3 du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005	-
	-	EURO 2 du 1 ^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2000	-	EURO 2 du 1 ^{er} octobre 1997 au 31 décembre 2000	-
Non classés	Pas de norme tout type Jusqu'au 31 mai 2000	EURO 1 et avant Jusqu'au 31 décembre 1996	EURO 1 et avant Jusqu'au 31 décembre 1996	EURO 1, II et avant Jusqu'au 30 septembre 1997	EURO I, II et avant Jusqu'au 30 septembre 2001